

**COMMUNE DE LOCHÉ-SUR-INDROIS**



**Procès-Verbal de séance  
du Conseil Municipal**

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, le DOUZE SEPTEMBRE à 20 H 00

**Date de la convocation** : 07 septembre 2023

**Membres du conseil en exercice** : 13

***Présents*** : Mrs JENSCH Nisl, GEOFFROY Lionel, PRUVOT Jordan, PIGOREAU Marcel, BERAUD Pascal, MERCIER Vincent, et Mmes HAUDUC Josiane, FILLIAT Patricia, FOUCHE Béatrice formant la majorité des membres en exercice.

***Excusées*** : MAGNIEZ Evelyne (Pouvoir à M. GEOFFROY), VIRSERIUS Regina (Pouvoir à M. BERAUD), PORTES Claudine,

***Absent*** : M. OUZET Victorien.

**Nombre de Votants** : 11

Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Nisl JENSCH, maire de Loché-sur-Indrois.

Monsieur Marcel Pigoreau a été désigné secrétaire de séance.

**Ordre du jour** :

- Approbation du procès-verbal de séance du 11/07/2023

<b>Ordre</b>	<b>Délibérations</b>
1	Délibération pour la mise en place de la nomenclature M57 en comptabilité

- Etat des décisions du maire

- Questions diverses :

- ↳ Choix du lieu de mise en place des composteurs partagés
- ↳ Demande d'implantation de panneaux annonceurs du café – restaurant Terra Lupus
- ↳ Présentation du projet d'aménagement de la cour de l'Ecole initié par Terrecole
- ↳ Compte rendu de la Conférence des Maires du 07 septembre 2023 sur le Thème de la Loi d'accélération des énergies renouvelables
- ↳ Point sur les travaux du Site Intergénérationnel
- ↳ Traversée du Bourg : Bilan de l'essai de modification de la circulation en centre bourg
- ↳ Information sur le chauffage du logement 41 bis rue de la mairie
- ↳ Communication : Préparation du prochain numéro du Lochéen

- ↳ Reprise des activités associatives
- ↳ Manifestations à venir
- ↳ Accueil des Citoyens Français Itinérants (Gens du Voyage)

### **Approbation du Procès-Verbal de séance du 11/07/2023**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du conseil municipal le procès-verbal de séance du 11 juillet 2023. Il apporte les compléments d'information suivants sur les points abordés : Service de mutualisation du personnel proposé par la Cc Loches Sud Touraine : Le Centre de Gestion Souhaite se charger de la formation des secrétaires de mairie en partenariat avec Pôle Emploi, Logement 4 rue du Stade : Le locataire a annulé son préavis et souhaite rester dans le logement. Il demande aux élus s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal.

⇒ Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des votants.

### **1. Délibération pour la mise en place de la nomenclature M57 en comptabilité – (DCM n° 2023\_09\_001)**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'article 106 III de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

**VU** le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application du III de l'article 106 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

**VU** l'avis favorable du comptable, en date du 22 mai 2023 ;

#### **Considérant**

- que l'instruction budgétaire et comptable M57 a été conçue pour permettre d'améliorer la lisibilité et la qualité des budgets et des comptes publics locaux ;

- que l'instruction M57 est la seule instruction intégrant, depuis 2018, les dernières dispositions normatives examinées par le Conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP) ;

- qu'une généralisation de l'instruction M57 à toutes les catégories de collectivités locales devrait intervenir au 1er janvier 2024 ;

- qu'en application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 106, les collectivités qui le souhaitent ont la possibilité d'anticiper l'échéance du 1er janvier 2024 en optant pour le cadre budgétaire et comptable M57 ;

- qu'il apparaît pertinent, pour la commune de Loché-sur-Indrois, compte-tenu d'une part de l'intérêt d'utiliser une nomenclature budgétaire et comptable renouvelée, et d'autre part du calendrier budgétaire 2023, d'adopter la nomenclature M57 au 1er janvier 2024 ;

- que conformément à l'article 1 du décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, la Commune a sollicité l'avis du comptable public, et que cet avis est favorable (lettre de M le Comptable du Service de Gestion Comptable de Loches en date du 22/05/2023) ;

**Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL D'APPROUVER** le passage de la commune de Loché-sur-Indrois à la nomenclature M57 à compter de l'exercice 2024.

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :**

- Autorise la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter de l'exercice 2024 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 de la commune de Loché-sur-Indrois,
- la collectivité appliquera la M57 développée,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### Etat des décisions du maire

M. le maire informe des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations :

DdM n° 10/2023 : Révision du loyer du logement sis 12, place de l'Eglise.

### Questions diverses

#### - Choix du lieu de mise en place des composteurs partagés

Monsieur le maire expose que dans le cadre de la loi AGEC (Anti-Gaspillage et Économie Circulaire) du 10 février 2020, l'ensemble des ménages et des professionnels devront disposer d'une solution de tri à la source de leurs biodéchets à compter du 1er janvier 2024.

Dans ce cadre, la CC Loches Sud Touraine qui se charge de mettre en œuvre cette obligation a retenu 3 solutions : la collecte séparée, les composteurs individuels ainsi que les composteurs partagés.

Ainsi, l'EPCI sollicite le conseil municipal afin de déterminer le lieu d'implantation des composteurs partagés.

M. le maire indique qu'un site doit répondre aux besoins de 30 foyers et se situer dans un rayon de 200m des habitations.

Il ajoute que le dispositif de compostage partagé concerne peu de foyers sur la commune du fait que les habitations disposent pour la plupart d'un jardin dans lequel un composteur individuel peut y être installé.

M. Jensch propose d'installer ces composteurs partagés sur le site des conteneurs à verre et papier au 4 rue des Platanes.

⇒ Adopté à l'unanimité

#### - Demande d'implantation de panneaux annonceurs du café – restaurant Terra Lupus

Monsieur le maire fait part de la demande des gérants du bar-restaurant Terra Lupus concernant l'implantation de panneaux de signalisation indiquant la présence de leur commerce aux automobilistes.

Il rappelle que deux panneaux sans enseigne avaient été fabriqués par le passé à la demande de l'ancienne gérante et propose de les réutiliser.

⇒ Après avoir visualisé les panneaux, il est décidé de les remettre en place à chaque entrée de bourg sur la RD9 en agglomération.

#### - Présentation du projet d'aménagement de la cour de l'Ecole initié par Terrecole

Monsieur le maire expose que la SCIC du projet Terrecole créée dans le but d'améliorer le cadre de vie des élèves du territoire travaille sur plusieurs thématiques actuellement.

L'une d'entre elles consiste en la végétalisation des cours d'école.

Il fait part que chaque école des trois regroupements pédagogiques bénéficiera de ce programme.

L'école de Loché-sur-Indrois, qui avait à l'initiative de la directrice, entamée une réflexion sur ce sujet, sera la première à profiter de ce projet.

La SCIC a fait appel à l'ADAC, service de conseils du Département, pour élaborer le projet de végétalisation que M. le maire présente aux élus. Il rappelle que le projet de l'ADAC est une base de travail et n'est pas définitif. Un maître d'œuvre devra être désigné pour proposer et mettre en œuvre le projet final.

M. le maire informe que ce projet à plusieurs objectifs : créer plus d'ombre dans la cour et de la fraîcheur dans les classes, sensibiliser au réchauffement climatique et l'économie de l'eau.

Les aménagements proposés dans cette étude consistent en l'implantation d'une haie le long du mur côté rue afin d'en éloigner les élèves et de les sécuriser, d'arbres à feuilles caduques avec racines aériées, de jeux ludiques et de bancs, de la mise en valeur du puits, de peintures au sol afin de diminuer la chaleur de bitume, de gradins dans le préau et de la réfection des WC extérieurs.

M. le maire indique que les arbres pourraient être remplacés par des canopées en acier.

Le budget estimatif de ce projet est de 98 820 € HT.

M. Pruvot souligne qu'il y avait bien des arbres avant. M. le maire confirme tout en indiquant qu'ils ont été enlevés car les racines soulevaient le goudron, rendant le sol dangereux pour les enfants.

M. Mercier s'inquiète de la surcharge de travail qui va incomber aux agents avec l'entretien des végétaux. M. le maire réponds que d'après l'ADAC les essences préconisés ne nécessiteraient pas beaucoup d'entretien. M. Mercier est sceptique sur ce point.

M. Mercier et M. Pruvot estiment que ce projet est démesuré et trop coûteux.

M. le maire répond que ce projet est financé par Terrecole, seul le mur mitoyen n'est pas pris en charge.

M. Béraud quant à lui indique que c'est pour le bien des enfants.

M. Geoffroy juge intéressant que l'école de Loché soit la première à profiter de ce financement au cas où le programme n'irait pas au bout.

M. le maire ajoute qu'il faut pouvoir attirer des familles et que c'est en ayant des écoles attrayantes que l'on y arrivera.

Monsieur le maire rappelle que par ailleurs Terrecole mène d'autres actions pour dynamiser le territoire comme la création de deux crèches à Genillé et Nouans-les-Fontaines ou la mise en place d'intervenants musique, d'anglais ou de sophrologie dans les écoles. Il met à disposition également du personnel pour la surveillance de la cantine des CM1-CM2 au collège.

Enfin, M. le maire indique que le projet d'aménagement devra être présenté à l'architecte des bâtiments de France pour avis.

#### - Compte rendu de la Conférence des Maires du 07 septembre 2023 sur le Thème de la Loi d'accélération des énergies renouvelables

Monsieur le maire fait part que le sujet de la Loi d'accélération des énergies renouvelables a été débattu en Conférence des Maires du 07 septembre dernier en présence des Sous-Préfets de Chinon et de Loches, de M. le député Henri Alfandari, du SIEIL et de ENEDIS.

Il indique qu'une réunion de la commission Energie climat au sein de la communauté de communes est prévue le 20 septembre 2023 à 18h, et sera suivie à 18h45 d'une réunion ouverte à tous sur le même thème.

M. le maire rappelle que les communes doivent définir des zones favorables à l'implantation de projets de production d'énergies renouvelables. Elles peuvent aussi définir des zones d'exclusion de ces projets à condition qu'elles proposent des zones favorables.

Il précise que la préconisation de zones favorables ne signifie pas que des projets s'y implanteront. De même, il explique que la définition de zones favorables n'exclut pas que des projets pourront naître en dehors. Simplement le délai d'instruction de ces projets hors zones favorables sera beaucoup plus long.

Il rappelle également que lors du choix des zones favorables, la commune peut définir le type d'énergie autorisé.

M. le maire ajoute que la population devra aussi être concertée.

Dès que les zones auront été validées par le conseil municipal, elles seront discutées au sein de la CC Loches Sud Touraine qui doit s'assurer d'une homogénéisation territoriale. Ensuite, ces zones seront proposées au service de la Préfecture pour validation.

#### - Point sur les travaux du Site Intergénérationnel

Monsieur le maire indique que les travaux de pose de tuyaux ont commencé dans la salle des fêtes. Les travaux de peinture dans la salle d'activités doivent débuter cette semaine cependant l'entreprise ne s'est pas manifestée.

M. le maire tient à remercier M. Béraud et M. Pruvot qui ont réalisé les travaux d'isolation de la chaufferie.

Lors de ces travaux, M. Pruvot a remarqué une erreur de gaine en sortie. Il semblerait que les tuyaux d'eau aient été mis dans des gaines rouges au lieu des gaines bleues. L'hypothèse d'un surplus de gaines rouges est avancée. A voir avec le maître d'œuvre.

La prochaine réunion de chantier aura lieu lundi 18 septembre à 10h.

#### - Traversée du Bourg : Bilan de l'essai de modification de la circulation en centre bourg

Monsieur le maire indique que dans l'ensemble le Stop est respecté.

Rue des Platanes, le sens des priorités ne convient pas, il est proposé de différencier les priorités en rendant prioritaires les véhicules entrant rue des Platanes depuis Ecueillé et inversement les véhicules sortant du pont le seront sur le premier balisage en allant vers Ecueillé.

M. Mercier pense enlever les balises cette semaine.

Rue de la Mairie, il faudra déplacer les balises afin de permettre les livraisons de matériaux pour les riverains.

#### - Information sur le chauffage du logement 41 bis rue de la mairie

Monsieur le maire présente aux élus la régularisation de charges de chauffage de Mme Drouet Katia pour son logement sis 41 bis rue de la mairie, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2023. Il rappelle que Mme Drouet provisionne chaque mois et que la régularisation se fait en fin de période en fonction de sa consommation et des coûts de l'énergie.

Deux comptabilisations ont été nécessaires pour être au plus juste des factures payées par la commune.

Pour la période allant du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2022, la commune était redevable envers la locataire de 22,37 €.

Pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2023, Mme Drouet était redevable de 133,28 €. Soit un solde de 110,91 € à reverser à la commune qui a fait l'objet d'une facture complémentaire.

#### - Communication : Préparation du prochain numéro du Lochéen

Le Lochéen est en préparation, M. Geoffroy indique qu'il a transmis tous les documents à Mme Virserius.

Madame Hauduc propose l'organisation d'une réunion à l'attention de de population sur le 100% santé avec l'intervention d'AXA. L'information pourrait être diffusée dans le Lochéen.

#### - Reprise des activités associatives

Monsieur le maire indique que les activités communales ont repris. Pendant le temps des travaux elles se dérouleront dans la salle d'activités de l'ancienne école :

Lundi 18h00 – 19h30 : Qi Gong

Mardi 17h30 – 18h30 : musculation

Mercredi 20h00 – 21h00 : Théâtre adulte

Jeudi 09h15 – 10h15 : Gym

Jeudi 10h30 – 11h30 : Yoga

Un atelier de généalogie sera proposé par M. Templeur le mardi après-midi, il aura lieu dans le centre de loisirs pour avoir accès à Internet.

De même un cours de danse irlandaise va être proposé le jeudi soir par Mickaël Le Lu.

#### - Manifestations à venir

Monsieur le maire liste les manifestations à venir :

- 26 novembre : Marché de Noël

- 11 novembre : Commémoration du 11 Novembre Rassemblement aux Monuments aux Morts à Loché puis à Villedomain

- 9 décembre : Téléthon, le syndicat d'initiative pourrait se joindre au comité des fêtes de Nouans-

les-Fontaines pour cette manifestation

- 15 décembre : arbre de Noël

Monsieur Geoffroy informe qu'il a contacté trois compagnies de spectacles pour l'animation de l'arbre de Noël. Le devis de la Compagnie CTP située à Langeais a été écartée car le prix de 1 650€ est hors budget.

Une deuxième compagnie, Luciole Spectacle située à Tours a proposé un devis mais il s'avère qu'elle n'est pas disponible le 15 décembre.

Le troisième devis établi par la Compagnie des Sans Lacet située à Villedômer propose deux spectacles. Soit un récit de contes intitulé « Pomme d'or et fleurs givrées » à 436 €, soit un conte de Noël intitulé « La Mélodie de Gaspard » pour un coût de 600 € et 90 € de frais de déplacement.

⇒ Le choix de l'assemblée se porte sur le spectacle de la Compagnie des sans Lacet au prix de 690€.

- Accueil des Citoyens Français Itinérants (Gens du Voyage)

Monsieur le maire donne la parole à Mme Trève, présente dans l'assistance.

Mme Trève expose qu'elle est venue interpellier les élus sur le problème que génère le stationnement des gens du voyage sur le terrain communal non prévu à cet effet et exprimer le mécontentement des habitants de la rue du Stade.

En préambule, elle explique avoir adressé une lettre à Mme Garnier Maryse, vice-présidente au sein de la CC Loches Sud Touraine, et déléguée à la gestion des gens du voyage, pour lui demander pourquoi les gens du voyage s'installent sur des sites non prévus pour, au lieu de se mettre sur les aires d'accueil. Mme Garnier lui a répondu qu'elle a uniquement la responsabilité des sites qu'elle a aménagés mais pas des autres. Elle a précisé que les maires sont responsables sur leur commune et ne peut donc pas s'occuper de ce qui se passe à Loché-sur-Indrois.

Mme Garnier a indiqué également que les terrains d'accueil ne doivent pas être pollués. Mme Trève indique que c'est pour cela que les gens du voyage ne veulent pas se mettre sur la petite aire d'accueil aménagée par la CC LST, située route de Châtillon. M. le maire et M. Mercier répondent qu'ils n'ont jamais eu l'intention de s'y installer contrairement à leurs dires.

Mme Trève propose plusieurs solutions pour les empêcher de s'installer sur le terrain jouxtant les aires de jeux.

Premièrement, elle propose d'aménager le terrain au-dessus du Stade de foot pour qu'ils s'y stationnent. Elle indique que les réseaux sont à proximité. M. Mercier répond que ce terrain était une ancienne décharge. Il précise qu'avant d'aménager le terrain route de Châtillon, il était envisagé d'aménager le terrain au-dessus du Stade. Un sondage du sol a été fait et a révélé la présence de déchets plastiques.

Mme Trève interroge sur le degré de toxicité de ces polluants qui pourrait être connu en faisant appel à une entreprise spécialisée. M. Mercier dit que les gens du voyage n'iront jamais sur ce terrain s'ils savent que l'endroit est une ancienne décharge.

Mme Trève et Mme Filliat indiquent au contraire que les jeunes sont demandeurs de ce terrain pour notamment mettre en sécurité les enfants qui se retrouvent parfois sur la route.

Mme Trève indique qu'il faut trouver une solution pour les empêcher d'aller sur le terrain à côté du Multisports car cela est insupportable pour les riverains (insalubrité, nuisances sonores et visuelles).

M. le maire et M. Mercier indiquent qu'on ne pourra pas les empêcher de rentrer car ils arriveront toujours à déjouer les obstacles. M. le maire ajoute que si on les empêche de rentrer sur ce terrain, ils rentreront dans le pré communal.

Mme Trève propose de mettre des bornes escamotables à l'entrée du pré, qui avec des bip, permettent l'accès aux personnes autorisées.

M. le maire répond qu'il refuse d'interdire l'accès du pré aux administrés. Mme Trève dit que les gens peuvent se garer en dehors du pré. M. le maire réitère son refus.

M. Geoffroy fait part que régulièrement les bénévoles, conseillers ou autres intervenants ont besoin de se rendre dans le pré et qu'il ne va pas être possible de donner un bip à tout le monde.

M. le maire fait part que cette situation est la même dans toutes les communes et qu'il n'y a pas qu'à Loché que les choses se passent ainsi. Il explique que les maires n'ont plus le soutien du Préfet pour procéder aux expulsions parce le territoire de la CC Loches Sud Touraine n'est pas en règle vis à vis du Schéma Départemental d'accueil des gens du voyage. Il manque 4 terrains locatifs sur le territoire pour

être conforme. A partir de là, les maires doivent se débrouiller pour gérer la venue de cette population. Il est possible de faire appel à un avocat et de porter cela en justice mais cette procédure est coûteuse et longue, au minima deux à trois semaines dans le meilleur des cas. L'avis d'expulsion arrive après le départ des caravanes !

M. le maire dit que le meilleur moyen est de parler avec eux et de négocier des petites choses pour ne pas avoir trop de déconvenues. Il ajoute que les communes sont tenues de leur mettre l'eau à disposition et les branchements illégaux ne sont pas répréhensibles pour eux.

Mme Filliat demande s'il n'est pas possible de les interdire d'aller sur le multisports car quand ils sont là, les jeunes de la commune ne peuvent pas aller jouer ou pêcher. M. le maire indique que des jeunes de l'accueil de loisirs ont joué avec des enfants des gens du voyage et que cela s'est bien passé.

Mme Trève propose que la commune mette une haie entre les aires de jeux et le terrain pour éviter qu'ils mettent leur linge sur les jeux. M. Mercier indique qu'il avait pensé à planter de nouveaux arbres disséminés dans le terrain.

M. Mercier dit qu'il veut bien essayer parce qu'il en a assez qu'on lui reproche de ne rien faire.

Mme Trève demande également si on ne peut leur demander de mettre leur linge le long de la rivière au lieu du bord de route pour éviter cet étalage.

En bref, l'assemblée :

est informée :

- que la commune de Loché-sur-Indrois a été reconnue en état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 30 septembre 2022, les sinistrés ont jusqu'au 07 octobre pour faire valoir leurs droits auprès de leur assureur ;
- que M. Victorien Ouzet a adressé un mail en mairie pour faire part de sa démission du conseil municipal, il devra adresser un courrier en mairie pour que cette décision soit recevable,
- que les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration débuteront le 06 novembre prochain,
- que des vols de fleurs ont lieu au cimetière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50.

Le secrétaire de séance,  
Marcel Pigoreau

Le maire,  
Nisl Jensch